L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 18 MAI 1884. 57me Année

Dufour, Bonnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La
Second Class Matter

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 18 MAI 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

La France à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans.

Nous marchons, à grands pas, vers l'époque de l'ouverture de notre grande Exposition. Six mois seulement nous en séparent. Si la France, comme il est de son intérêt le plus évident de le faire, veut y prendre une part brillante, une part digne d'elle, il est grand temps qu'elle se mette en mouvement, que ses industriels et ses négociants, dans la Métropole autant qu'à la Nouvelle-Orléans, se réunissent, s'entendent entr'eux et fassent, au plus vite, leurs préparatifs. Depuis le jour où le comité exécutif de l'Association des Planteurs de coton du Sud a adopté, d'une façon un peu aventureuse, le projet d'une Exposition Universelle de l'Industrie, à l'occasion du centenaire du coton, et choisi la Nouvelle-Orléans pour en être le siège, les choses ont bien changé. L'entreprise avait, dès l'abord, provoqué bien des doutes, bien des incrédulités; ils se sont peu à peu dissipés. L'idée a grandi dans les esprits; elle a pris un corps, elle s'est développée, et en est arrivée à des proportions colossales. Vivement frappé de la grandeur de l'œuvre et de l'importance exceptionnelle que lui donnait son voisinage des Etats de l'Amérique Centrale, pays aux ressources incalculables, nouveau champ ouvert à l'activité commerciale—le gouvernement des Etats-Unis, s'est mis de la partie, il s'est fait lui-même exposant ; il s'est engagé à envoyer à la Nouvelle-Orléans les trésors de toutes sortes qu'il possède à Washington ; au million de dollars, déjà voté par les souscripteurs, il a ajouté un autre million, en son propre nom. Autant de choses qui changent complètement la nature de l'entreprise, qui la revêtent celle-ci d'un caractère tout-à-fait national, l'élèvent à la hauteur de celle de Philadelphie, et ouvrent devant elle des perspectives que n'a eues aucune de celles qui l'ont précédée.

Dans de pareilles circonstances, il devient de la dernière importance, pour toute nation qui tient à entretenir des relations commerciales, avec l'Amérique du Nord et l'Amérique Centrale, de prendre une part active à cette Exposition.

Or, le négoce français est, peut-être, de tous ceux de l'Europe, celui qui a eu, avec la Nouvelle-Orléans, les rapports les plus fréquents, les plus considérables. Sans revenir ici sur les circonstances qui lui ont fait perdre une partie du terrain qu'il avait conquis, on peut dire, hardiment, que ce grand concours industriel auquel il est convié, comme celui des autres nations, est, pour lui, le meilleur moyen de regagner ce terrain.

Dans plusieurs numéros de l'ABEILLE de cette année—notamment dans celui du 31 janvier dernier, le consul général de France donnait avis au public de demandes à lui adressées par un assez grand nombre de négociants et d'industriels français, en vue de nouer des relations d'affaires avec la Nouvelle Orléans. N'est-ce pas la preuve que le commerce de ce pays, a toujours les yeux fixés sur notre Louisiane, restée française par le goût et les instincts ?

Il ne faut pas oublier, non plus, que la Nouvelle-Orléans, est, dès aujourd'hui, le second port d'exportation des Etats-Unis; que ses importations sont déjà très considérables, est qu'elle est appelée, à disputer, à New York bientôt, la suprématie commerciale du nouveau monde.

Il est donc nécessaire pour la France, de s'y maintenir sur un bon pied, de ne s'y laisser distancer par aucun autre nation.

Son industrie a un avantage énorme sur celle des autres peuples : la supériorité des produits, l'élégance et le fini des articles qu'elle confectionne.

Elle a, malheureusement, le défaut correspondant ; elle sompte trop sur cette supériorité que, du reste, personne ne lui conteste. Elle ne consulte pas assez les goûts et les besoins de l'étranger ; elle dédaigne même, parfois, d'aller s'en enquérir ; elle reste chez elle, attendant que la clientèle du dehors vienne la trouver, au lieu d'aller l'y solliciter. Elle s'expose ainsi à perdre certains marchés, où le placement de ses marchandises lui resterait assuré, du moins dans la clientèle élégante, si elle ne s'y laissait pas oublier, si elle y étaiait sans cesse ses produits, à côté des articles de qualité inférieure des pays qui lui font concurrence, et finissent, quelquefois, par l'emporter sur elle, à force d'activité, de turbulence, d'opiniâtreté.

Si jamais elle a eu une occasion favorable de prendre une éclatant revanche, c'est surtout aujourd'hui, dans un Etat et dans une ville, dont les goûts et les besoins ont des rapports si étroits avec les siens.

Ce qui rend si intéressante l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, ce qui va lui donner un caractère à part, une physionomie toute nouvelle, et y ouvrir au commerce des perspectives inconnues jusqu'ici, ce sont les nombreuses exhibitions des Etats de l'Amérique Centrale. Régions d'une richesse exubérante, leurs fruits tropicaux, leurs bois rares, leurs métaux précieux, leurs mines incomparables, offrent au trafic, à l'industrie, des aliments nouveaux ; le commerce s'y créera infailliblement des débouchés auxquels il ne s'attend pas. Ce sont les pays de l'avenir. Le percement des isthmes de Panama et du Nicaragua, que l'on rêvait depuis longtemps, et que l'on peut considérer dès maintenant, comme un fait accompli, va les constituer le centre du trafic interocéanique, du commerce interoontinental. Bientôt l'Europe sera obligée de prendre cette route, pour se rendre, soit sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, soit dans l'Australie, soit en Chine et au Japon, soit dans les nombreux archipels qui peuplent le grand Pacifique.

L'industrie française n'est-elle, pour l'engager à entamer avec ces contrées des relations d'affaires, d'autre but que l'exploitation de leurs bois rares, de leurs métaux précieux, que, grâce à un finesse de goût, à son habileté de main, elle soit transformer en si ravissants objets d'art, en meubles si élégants — qu'elle devrait, immédiatement, se mettre à l'œuvre.

Que le commerce français, que l'industrie française viennent donc, avec empressement, à la Nouvelle-Orléans ; qu'ils y exposent leurs articles ordinaires et de choix ; toutes ces belles choses y seront examinées avec soin et justement appréciées par les représentants et les chefs de ces différents Etats, car tous, ou presque tous, seront là, attendu qu'ils sont anxieux de peupler leurs déserts, d'entrer en relations avec le monde entier, et de tirer le meilleur parti possible de leurs trésors naturels.

De leur côté, il faut que les négociants de la colonie française de notre métropole se mettent en mouvement, sans plus tarder. C'est à eux de donner le signal, de marcher en avant, d'indiquer la route à leurs frères. Ils le peuvent à coup sûr ; ils connaissent l'Union, depuis longues années ; ils savent ce qu'il lui faut, de quelle façon et à quel prix il le lui faut. Leur devoir, leur intérêt, leur commandent d'agir de la sorte ; ils manqueraient à tous les deux, à la fois, en négligeant d'accomplir la mission que leur situation leur impose. M. le consul général, vicomte Paul d'Abzac, bien avant le reçu de sa nomination officielle, de commissaire de la République française près la Commission de l'Exposition, avait, déjà, à ce sujet, entretenu une assez nombreuse correspondance avec son gouvernement. Il se prépare, en ce moment, à convoquer le commerce français de la Nouvelle-Orléans, afin de prendre, en commun, toutes les mesures propres à assurer la participation du commerce, de l'industrie de la France et de la colonie française, à notre grande Exposition.

Nous avons la ferme confiance que tous répondront, avec empressement, à son appel. Quel Français pouvant, en cette occasion, contribuer au succès de son pays, hésiterait à le faire ?

Mort du Colonel F. H Claiborne.

Une dépêche de Natchez, que nous recevons à une heure avancée, nous porte une bien triste nouvelle, celle de la mort du colonel F. H. Claiborne. Nous n'avons que le temps de dire en peu de mots ce que dira la presse entière du pays, M. Claiborne était un écrivain de grand fond et de belle forme.

Nous avons eu l'honneur d'être son collaborateur et nous nous rappelons avec quelle sûreté et quelle spontanité d'esprit il pesait les hommes et les choses.

Jamais écrivain ne déploya plus de sincérité, plus de fermeté dans la carrière du journalisme ; toujours il sut échapper aux préjugés de parti ; sa probité ne connaissait pas les compromissions ; il reconnaissait et suivait le bien de quelque part qu'il vînt.

L'étude de l'histoire fut la passion dominante de sa vie, et depuis longtemps il écrivait celle de l'Etat du Mississipi et du Sud-Ouest.

On prétend que le dernier volume de cette œuvre a été détruit dans un incendie récent. Nous espérons que cette nouvelle ne se confirmera pas.

Quoi qu'il en soit, le Sud perd en lui un de ses écrivains les plus purs, sous tous les rapports, l'un de ses patriotes les plus fidèles, les plus autorisés.

Le colonel Claiborne était âgé de 77 ans, mais son talent était encore dans toute sa force, toute sa clarté.

Nous adressons nos sympathies et nos respects à cette tombe.

Une dépêche adressée, hier, de Baton-Rouge, nous porte à croire que la Législature votera cinq mille piastres pour boucher la crevasse Davis, paroisse St-Charles.

L'Hon. Ogden, speaker de la Chambre des Représentants de la Louisiane, a chargé MM. Levy, Greathouse, Murdock, Pierson, Levert et Gardner, d'instituer une enquête relativement aux troubles politiques dont les paroisses St. Martin et Iberie ont été le théâtre à la dernière élection.

Le *Moniteur officiel* du Commerce français, du 24 avril 1884 contient, à l'article Extraits et analyses des rapports des Consuls Etrangers, la traduction d'un intéressant travail de M. le Comte Marefoschi, consul de S M. le Roi d'Italie, à la Nouvelle-Orléans, sur l'industrie cotonnière en Amérique.

M. le Comte Marefoschi fait ressortir avec raison, les avantages que des capitalistes trouveraient à établir de nouvelles filatures de coton en Louisiane.

M. le Consul de France à la Nile-Orléans nous communique obligeamment la lettre suivante :

Ministère des Affaires Etrangères — République Française
Paris le 29 Avril 1884.

M. le Vicomte d'Abzac,
Consul Général, chargé du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans."

Monsieur le Consul Général,

Vous avez fait l'honneur de m'adresser le 5 de ce mois, une série de rapports qui ont été préparés sur votre demande par la Chambre Syndicale Consultative du Commerce français à la Nouvelle Orléans.

Je vous remercie de l'envoi de ces très intéressants documents que j'ai fait parvenir au Ministère du Commerce auquel il appartient de les publier dans le bulletin Consulaire ou dans le Moniteur officiel du Commerce ainsi que vous en avez exprimé le désir.

Je vous prie, d'ailleurs Monsieur, de remercier en mon nom, les membres de la Chambre Consultative pour l'utile concours qu'elle vous prête et pour le zèle dont elle fait preuve dans l'intérêt du Commerce français.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

Signé: JULES FERRY.

Un verdict juste.—Les meilleurs juges en la matière, dû-ci sans hésitation déclarent que le meilleur piano est le "Mauhubay". Il a vraisemblement, subi l'examen le plus minutieux de tous les instruments au concurrence, en raison de son étonnante popularité pour son ingénieuse construction, la grande sonorité de ses sons et sa parfaite sonorité. Les juges qui ont soigneusement examiné son mécanisme assurent qu'il dure longtemps et que jamais il ne perd son son. M. Philippe Werlein, 135 rue du Canal, a un grand assortiment de ces pianos pour la vente desquels seul ici, il possède l'agence. Vente assortiment de tous pianos en location pour l'autre côté de Lee, à $5 par mois et davantage.

Thé Glacé.—Nous publions aujourd'hui un avis sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs. Nous voulons parler de celui de M. Isidore Danziger, un commerçant des plus anciens et des plus favorablement connu ici. M. Danziger fait le commerce des thés et des cafés ; son magasin, unique en son genre, est situé 8 rue de Chartres. On y trouve toutes sortes de cafés et de thés les meilleurs qui soient en ville. On y peut boire une excellente boisson : du thé glacé. Nous engageons lectrices et lecteurs à en faire l'essai ; peu de palais ne s'en laissent pas capsiver.

M. Danziger est seul ici à débiter cet excellent breuvage, et nous ne doutons pas qu'avec son ardeur à le faire, il ne parvienne à le faire connaître et à le faire rechercher. Les familles et les marchands de ville et dans les campagnes pourront s'approvisionner de thés et de cafés chez M. Danziger. Leurs commandes seront toujours consciencieusement et promptement remplies.

La question des puits artésiens attire sérieusement l'attention publique, à Philadelphie. Il y a, actuellement, dans la ville, cinquante puits. Le plus profond a 570 pieds ; il fournit 140 gallons d'eau à la minute. Celui de la monnaie a 458 pieds de profondeur ; celui de l'Hôtel Lafayette, 212 pieds ; celui de Ridgway Park, 216. On continue à en percer d'autres.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE—Au Sénat, il a été donné avis de présentation des bills suivants :

Par M. Kelly, pour amender la loi 101 de 1882, relativement à la pureté des élections ; pour incorporer l'Alexandria and South Arkansas Railway Company.

Par M. Smith, pour revêtir de pouvoirs additionnels les greffiers des cours de district, en l'absence des juges.

Par M. Strickland, pour amender l'article 2239 du code civil.

Par M. Parlange, pour défendre aux compagnies de chemins de fer d'exhausser leurs remblais, à moins qu'elles ne pourvoient aux moyens de dessèchement suffisants pour les environs.

Par M. Carlisle, pour fixer le salaire des commis aux minutes et d'autres députés greffiers des cours civiles et criminelles ainsi que des cours d'appel de la paroisse d'Orléans ; pour amender la loi qui autorise la nomination de sténographes comme experts chargés de rapporter les témoignages dans des causes sujettes à appel, aux cours de district de la paroisse d'Orléans.

Par M. Sutherlin, pour la révision des lois d'un caractère général.

Par M. Strickland, pour amender l'article 2239 du code civil.

Par M. Breaux, pour percevoir un "poll tax" annuel.

- Bills présentés :—

Par M. Aby, concernant le choix de jurés compétents dans tout l'Etat.

—La considération de la résolution de M. Kavanaugh pour une enquête au sujet du vote sur l'amendement relatif à la dette, dans l'Etat et particulièrement à la Nouvelle-Orléans, a été remise à jeudi prochain.

Par une résolution de M. Carlisle, les juges de la cour suprême ont été invités à assister, demain, lundi, aux cérémonies d'inauguration.

A la Chambre,

M. Seay a présenté un mémoire dans lequel M. F. S. Gates, du district d'Ibérie, est cité juge du vingt-unième district, formule des accusations d'illégalité contre M. Fontetelieu, à l'occasion de l'élection de la paroisse St Martin.—Soumis à un comité spécial.

Une résolution de M. Knowlton, relativement au compte du vote sur le premier amendement à la Constitution de l'Etat, a été soumise au comité des réglements.

M. A. B. George, de Webster, va être élu juge du premier circuit de la Louisiane ;

M. A. Gunby, de Ouachita, juge du deuxième circuit ;

M. John Clegg, de Lafayette, juge du troisième circuit ;

M. P. J. Powell, de West-Féliciana, Juge du quatrième circuit ;

M. Joseph H. Ackien, de Ste. Marie, juge du cinquième circuit ;

M. Frant McGloin, d'Orléans, juge du sixième circuit ;

Ces candidats ont été désignés par les démocrates de la Législature.

EXCELLENTE PENSION.—Nous croyons devoir signaler à ceux de nos lecteurs qui se proposent d'aller cet été à New-York, l'excellente pension établie dans cette ville au No. 10 East 424 street. On y est parfaitement sous tous les rapports, et les dames qui tiennent la maison combient leurs hôtes de soins et de prévenances. Les touristes du Sud s'y rendent avec empressement.

POMPANOS.—MM. Bartholomew & Co. dont l'étal est au Marché français, viennent de recevoir un envoi considérable de pompanos frais. On sait ce que c'est que ce poisson et comme il est recherché des gourmets. La chair en est savoureuse et délicate au-delà de toute expression. Qu'on se hâte donc de profiter de la rare occasion qui se présente : il n'arrive pas souvent qu'on puisse, même muni de dollars, servir sur sa table du pompano frais. MM. Bartholomew & Co. vendent le leur de 25c. à 75c. pièce. Nous les prions d'agréer nos remerciements pour n'être rappelé à notre souvenir par un gracieux envoi.

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à location des 1er. à des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il lui crui ici à une réclame banale, à une annonce faite dans l'unique but d'allécher le public. Ceux de ses lecteurs qui mettront à profit les circonstances pourront faire d'excellents achats. La maison a importé un très grand nombre de pianos Pleyel considérés à juste titre les premiers du monde. Il n'est pas de piano qui convienne mieux non un climat aussi changeant que le nôtre, c'est-à-dire de tous ceux qui ont quelque expérience en la matière. M. Grunewald possède aussi de pianos du même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est-à-dire de seconde main, pour faire usage de l'expression consacrée. Ces instruments, il va sans dire, sont en vente à des prix presque nominaux.

Le steamer "Canada," de la ligne Trans-Atlantique Française, est arrivé au Havre hier, 17 mai.

Le *Figaro* annonce que les Rothschild ayant perdu leur procès contre la ville de Francfort, dans quelques semaines on procédera à la démolition de la maison dans laquelle a vécu cette famille, et que l'on montrait comme une curiosité aux voyageurs.

Nous lisons, dans le *Propagateur Catholique* d'hier, sous le titre de "Un bel exemple à suivre."

On sait que le conseil d'administration des affaires temporelles du diocèse avait fait appel à tous les catholiques de tout rang et de toute condition pour lui venir en aide dans la crise financière qu'il traverse. Il convenait que les congrégations religieuses du diocèse, si nombreuses et si florissantes, donnassent l'exemple. C'est ce que viennent de faire les Dames Ursulines, ces religieuses modèles auxquelles le diocèse doit tant.

Grâce à un dévouement et à une générosité au-dessus de toute éloge, elles sont parvenues à organiser entre leurs deux maisons, la communauté et l'externat, une magnifique tombola qui a le produit a atteint le beau chiffre de $355.

Le branle est donné. Espérons que ce beau mouvement de zèle se continuera. Si quelques saintes filles que la règle de la clôture empêchent de faire de la propagande au dehors, sont arrivées à un si beau résultat, que n'obtiendrait-on pas de la charité des fidèles, tant de religieuses que la nature de leurs travaux met en contact journalier avec la partie la plus opulente de notre population.

A l'œuvre donc, et que notre devise soit *Charitas non quærit quæ sua sunt.*

Le *Figaro*, de Paris :

Le sénateur de l'île de Cuba, don José Güell y Renté, vient d'écrire et de faire imprimer une lettre politique à M. Canovas de Castillo, président du conseil des ministres d'Espagne ; par cette lettre, datée de Paris, don Güell y Renté affirme que, si le gouvernement s'accorde à l'île de Cuba son autonomie commerciale et administrative, qui supprime les droits d'exportation, lui permette un traité de liberté de commerce avec l'Amérique du Nord, lui donne le droit de voter son budget, partage les emplois entre les Espagnols et les Cubains, supprime une armée onéreuse et organise un corps de volontaires de 140,000 hommes, l'île sera complètement perdue pour l'Espagne ; Cuba se trouverait en ce moment dans une situation de terrible détresse, l'agriculture et le commerce étant menacés d'une ruine complète.

Don Güell assure le président du conseil que, lors de son voyage à l'île de Cuba, il a pu constater par lui-même cet état désastreux et que ses idées sont partagées par tous les Cubains.

Cette lettre est l'objet des commentaires des Cubains résidant à Paris et en Espagne.

"Impérissable."

Des jours et même des semaines après l'application de la véritable "Florida Water" de Murray & Lanman, le mouchoir exhale un parfum délicieux. C'est ces avantage qu'elle possède sur toutes les autres eaux de toilette qui lui ont valu le nom de "Impérissable." Pour distinguer l'eau véritable des nombreuses contrefaçons, rechercher la "Marque de Fabrique, qui se compose d'une étroite bande blanche avec le fac-simile de la signature de Lanman & Kemp, New-York, seule propriétaire.

Moyen de conserver les asperges :

Après les avoir ratissées, liés-les par petite bottillons, mettez-les cuire dans l'eau bouillante, avec du sel ; retirez-les un peu croquantes, puis placez-les dans des bocaux, la tête en bas. Celles destinées à être mangées en "petits pois" se mettent en bouteilles. Après les avoir fait égoutter, on les bouche et on ne leur fait prendre qu'un bouillon seulement.

Nous reproduisons la fin d'un article du *Courrier des Etats-Unis*, du 14 mai, sur la convention franco-chinoise :

Il faut avouer que la République française a de puissantes raisons de se féliciter des circonstances heureuses qui ont récompensé, dans ces derniers temps, son morte et sa sagesse. Il est manifeste, malgré les préventions et les hostilités plus ou moins déguisées dont elle a été poursuivie, que, comme l'a dit le journal russe la *Novoie Vremia*, la politique coloniale inaugurée par la troisième République a produit des résultats aussi honorables pour son caractère que profitables à ses intérêts. Non seulement elle a réuni définitivement Tahiti à la France, fait revivre les droits de la France sur Madagascar, étendu son influence au cœur de l'Afrique, établi son protectorat à Tunis et fortifié ainsi l'Algérie ; mais encore elle a virtuellement conquis l'Annam et le Tonquin et créé, avec sa colonie déjà ancienne de la Cochinchine, un véritable empire colonial d'un magnifique avenir. De pareils résultats, qui sont le fruit, non d'un accident, mais d'une grande pensée politique, recommanderont certainement à l'histoire les hommes d'état qui en ont fait l'objectif de leur conduite gouvernementale. Ils forment, dans une certaine mesure, nous dirons même dans une large mesure, une compensation aux défaillances et aux déboires d'un passé qui n'est pas loin de nous, et ils peuvent puissamment contribuer à en préparer la réparation. Le prestige est pour quelque chose dans la puissance d'une nation, et sa force réelle réside autant dans la haute opinion qu'elle inspire que dans la force matérielle dont elle dispose. Ainsi, après ses démonstrations de volonté et d'énergie dans ses récentes entreprises, la France fera certainement meilleur contenance dans les conseils de l'Europe qui se préparent, qu'elle ne l'aurait fait dans la période d'effacement relatif qu'elle a traversée, et le *Herald* félicite justement son gouvernement d'avoir "les mains libres au moment où les choses semblent se compliquer en Europe."

Cette situation est frappante, surtout comme contraste avec l'attitude équivoque de la nation qui a profité des embarras de la France, pendant sa période de recueillement, pour l'éliminer de la communauté d'intérêts dans laquelle elles étaient unies. L'Angleterre, si arrogante envers la France quand elle la croyait impuissante, est obligée aujourd'hui de compter sur elle et d'invoquer sa bienveillance pour obtenir celle de l'Europe ; et ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est que l'Europe, frappée de la dignité de la France, et entraînée à reconnaître son bon droit, fait acte de justice en se montrant disposée à la soutenir. Qui pourrait dire que la conduite de la France et la façon honorable dont elle a répondu aux défiances et aux attaques dont elle a été l'objet de la part de tout le monde, ne sont pas pour beaucoup dans la déférence que lui montrent aujourd'hui les autres nations. Le dénouement de ses démêlés avec la Chine apportera certainement un nouvel élément dans ce mouvement moral, surtout, si comme il y a lieu de le prévoir, ce dénouement amène des changements importants dans les rapports de l'Europe avec l'extrême Orient asiatique. Sans doute, comme nous le voyons dans l'analyse de la convention qui nous est transmise par le câble, la France stipule pour elle d'abord l'ouverture de la frontière commune à son commerce et à celui de la nation sur laquelle elle a établi son protectorat. Mais tout le monde a la conscience qu'en stipulant pour elle, elle agit pour tous ceux qui voudront profiter du convert de son drapeau et de la sécurité assurée par son autorité. C'est, en réalité, un coup de pioche qu'elle donne dans la muraille moral élevée par la Chine contre l'envahissement de la civilisation, digne pendant à la muraille de granit derrière laquelle elle se croyait autrefois protégée contre l'envahissement de la barbarie. La barbarie l'a vaincu, le jour n'est pas loin peut-être où elle sera remplacée par la civilisation.

Les Chambres réunies de la Cour de cassation, en France, viennent, après un important débat, de trancher une vieille controverse qui, depuis longtemps, divisait les tribunaux et les auteurs.

De la combinaison des articles 1792 et 2270 du Code civil, il résulte que le législateur a voulu comprendre dans un délai de dix ans, à partir de la réception des travaux, la responsabilité que l'article 1792 met à la charge des entrepreneurs et des architectes pour les gros ouvrages qu'ils ont faits ou dirigés, et l'action en garantie que le même article accorde au propriétaire de l'édifice à raison du vice de la construction ou du sol ; de telle sorte que, "après dix ans," ainsi que le porte l'article 2270, les entrepreneurs et les architectes sont déchargés de la garantie dans le passé comme dans l'avenir, si le propriétaire n'a pas intenté son action dans les dix ans."

En conséquence, le propriétaire d'un édifice prétendrait vainement que son action aurait pour point de départ la manifestation d'un vice et non pas la réception des travaux ; cet délai, fixé par suite, valablement exercée après l'expiration de la période décennale, parce que le vice n'était révélé peu avant cette expiration ; et que la prescription à laquelle elle était soumise à partir du jour de la révélation était, en l'absence d'une disposition spéciale réglant sa durée, celle de trente ans, qui est la prescription du droit commun.

"Après le vin, le pain!.... Les Toulousains s'imaginaient n'être empoisonnés qu'en buvant; voilà qu'on falsifie maintenant le pain d'une manière épouvantable. On savait bien que les farines avariées de seigle, de pois, de haricots, de lentilles entraient dans la composition du pain, accompagnées de plâtre, de craie ou d'os moulus; mais l'industrie va plus loin.... La police a découvert un meunier inventif qui, au lieu de farine, livrait aux boulangers une poussière minérale au lieu de farine. L'échantillon analysé par M. Fabre, maître de conférences à la Faculté des sciences de Toulouse, a démontré qu'il ne contenait pas même un millième de farine naturelle. Le Toulousain, obligé en guise de pain, de manger de la pierre broyée! C'est à n'y pas croire!... L'affaire a été portée jugée à l'audience vendredi. Castex, auteur principal, n'a été condamné qu'à six mois de prison! Ah! si on avait condamné Castex à manger, pendant cinq ans, du pain fabriqué avec son infernal produit, cela n'aurait pas surpris la juste indignation de l'auditoire.

Marié samedi, 10 mai 1884, à la Cathédrale St-Louis, par le Rév. Père Mignot, M. FRANK ADAM, de cette ville, à Mlle CAROLINE HERBERT, de Paris, France.

Pas de cartes.

Décédée hier, à onze heures du matin, à l'âge de 46 ans Dame Veve ALEXANDRE HAUSSE, née Hélène Antoine, native de Nancy, Meurthe, France. Les amis et connaissances des familles Hausse, Antoine et Hagen, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu AUJOURD'HUI, à 11 heures du matin, de sa demeure résidence, rue des Français, près Royale.

De la part de ses enfants.

Décédé, samedi, 17 mai, à 6 heures du soir, à l'âge de 46 ans, EUGENE VALLÉE, natif de Lunéville, département de la Meurthe, France. Ses amis, ainsi que ceux de son beau-frère, Louis Vallée, et de son oncle, Pierre Elisardi, sont invités à assister à ses funérailles qui seront lieu à 3 1/2 heures cette après-midi. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, 484 rue Dauphine, entre Marigny et Maudeville.

Décédée mercredi, 14 mai 1884, à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de de 9 mois, dans la paroisse Jefferson, MARIE LOUISE, enfant unique et bien-aimée de James O. SARPY et de Marie Odile La BRANCHE;

Décédée, samedi, 17 mai, 1884, à 9 heures du matin, ALICE M. GAUDET, âgée de 5 mois et 8 jours, fille de Chas. U. Gaudet et de Victoire Roberson. L'enterrement aura lieu à 10 heures ce matin. Le convoi partira du coin des rues St-Louis et Remparts.

B. TREMOULET,

Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste
Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.
Portes de Scadenas & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en remses.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

LE Dr. HARTMAN

Ouvre un cabinet permanent au

No. 57 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans,

Et le confie à son cousin.

Le Dr H. B. HARTMAN,

Gradué de la même classe, et qui se trouvait avec le docteur à l'Hôtel St. Charles, l'hiver dernier.

Tous les malades du Dr Hartman peuvent se présenter au cabinet ci-dessus et continuer leur traitement aux mêmes conditions que si ce dernier était ici lui-même ; et s'ils désirent encore le consulter, par lettre, comme il en a été convenu, sur leurs cartes, ils peuvent le faire. Ils obtiendront ainsi plus qu'il ne leur a été promis.

Le Dr. H. B. Hartman est un parfait gentleman et un homme de hautes connaissances. Il est né en Louisiane et a exercé sa profession pendant 27 ans dans la paroisse St-Landry, dans l'armée Confédérée, à Baton Rouge et à la Nouvelle-Orléans. Il a pris ses degrés au Jefferson Medical College, de Philadelphie en 1857, et appartenait à la même classe que le Dr. S B. Hartman. Ils ont été toute leur vie amis intimes et ont entretenu une longue correspondance sur la médecine et la chirurgie.

Pendant le séjour du Dr S. B. Hartman à l'Hôtel St Charles, le Dr H. B. Hartman suivait les instructions du premier sur certaines spécialités, il donnera certainement pleine satisfaction aux personnes qui se confieront à ses soins. Aucun autre médecin (à l'exception des Drs Miller et Lightner) ne connaît ses nouvelles méthodes de traitement et ses procédés simplifiés pour opérations, dans les affections de l'œil et de l'oreille, et d'autres maladies qui exigent l'intervention de la chirurgie. Le Dr S. B. Hartman a donné aussi au Dr H. B. Hartman ses formulaires particuliers, de manière qu'il peut guérir les cancers, le catarrhe chronique et les maladies chroniques en général et redresser l'obliquité de la vue, sont en opération au moyen de verres, aussi bien que le Dr S. B. H. Le Dr Henry B. Hartman invite donc respectueusement tous les malades du Dr Samuel B. Hartman à s'adresser à lui (cabinet, No. 139 rue Jackson, Nile-Orléans) ; il les traitera avec le plus grand soin et la plus grande bonté, ainsi qu'il en a été convenu avec le Dr S. B H., jusqu'à leur entier rétablissement. Venez souvent et faites-vous accompagner de tous ceux de vos amis qui souffrent de quelque maladie.

Des exemplaires du livre du Dr S. B. Hartman intitulé "*The Ills of Life*" (les maux de la vie) seront distribués aux citoyens de la Nouvelle Orléans, par ses excellents agents, MM. John Pionell et John Barr, de Columbus, O. Le commencement ce travail samedi matin, 17 mai et le poursuivront pendant toute une semaine ou jusqu'à ce que toutes les personnes qui désirent ce livre si précieux puissent en obtenir des exemplaires. L'ouvrage renferme non seulement des théories vraies, mais des vérités qui n'ont jamais été publiées.

C'est un traité concis, pratique et de grande valeur sur toutes les maladies que les invalides eux-mêmes peuvent traiter. Il renferme une conférence faite en diverses circonstances par le Dr Hartman sur le sujet des propriétés médicinales de la Pérane et qui est ainsi divisée en chapitres : "Une révolution dans l'art de guérir."—"Les erreurs des différentes Ecoles de Médecine exposées."—"La fameuse ordonnance pour Charles II."—"Pourquoi Benjamin Rush a institué un procès en libelle."—"Illusions et illusions merveilleuses de Mahemann."—"Bonne carlouture d'un docteur par Charles Lever."—"Ce que des médecins éminents disent de leurs Ecoles."—"Contradictions de la science médicale."—"Le résultat d'années de recherches, par le Dr Hartman."

La Pérane est un remède merveilleux, aucun autre médicament, simple ou composé, ne saurait lui être comparé. Le Dr Hartman le prescrit dans toutes maladies à l'exception de l'épilepsie.

Toutes les personnes souffrant de catarrhe chronique, ou d'affections de la gorge ou du poumon, devraient lire l'avertissement.

(Caution.)

A la 13e page de "Ills of Life."

Les malades feront bien de consulter le Dr. Hartman, où l'un des chirurgiens ses associés, pour savoir si le cas est compliqué ou ne l'est pas ; la consultation ne coûtera rien. Si le cas est compliqué, ils devront absolument s'entendre avec les docteurs ci-dessus pour commencer un traitement.

Les habitants de la Nouvelle Orléans et du voisinage de cette ville ne doivent pas manquer de consulter le Dr Henry B. Hartman, 139 rue Jackson, Nouvelle-Orléans, et les personnes qui habitent les parties reculées de la Louisiane et du Mississipi, auront l'occasion de consulter les Drs Hartman & Miller, qui vont visiter quelques-uns des points les plus avantageux de ces deux Etats.

Ils seront à Baton Rouge, Louisiane, au Grand Capital Hotel, du 19 au 24 mai ; à Morgan City, City Hotel, du 26 au 28 ; à Vermillonville, Lafayette Hotel, du 29 au 31 mai ; à Lake Charles, Lue, Haskell House, de 2 au 3 juin ; à Alexandria, Irving House, du 5 au 8 juin, inclusivement ; à Shreveport, City Hotel, du 9 au 18 juin ; à Monroe, Enemoser House, du 21 au 24 juin ; à Delta, en face de Vicksburg, Principal House, du 25 juin au 3 juillet ; à Vidalia, vis-à-vis Natchez, Miss., The Hotel, du 3 au 12 juillet ; à Grand Junction, Tenn., Stonewall House, du 14 au 19 juillet ; à Memphis, Peabody Hotel, du 20 au 31 juillet.

Ces dernières occasions seront les seules que l'on aura de consulter les médecins dont il s'agit plus haut, à moins que l'on ne se transporte à leur cabinet, No 1125 Washington Avenue, St Louis, Mo. Ils pourront être en tout temps consultés en ce dernier endroit soit en personne ou par lettres.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 17 mai 1884.

J'ai l'honneur d'inviter, par l'intermédiaire obligeant de "L'Abeille", M. le Président et MM. les membres du Bureau de la Chambre de Commerce Française, MM. les Présidents et Commissaires de toutes les organisations françaises de la Nouvelle-Orléans et M. le Président du Comité de 30 pour la Fête Nationale—à se trouver au Consulat de France, MARDI, 20 du courant, à 7 heures du soir, afin de rechercher, de concert avec moi, les moyens d'assurer la participation de la France à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Je prie chacune des personnes rentrant dans l'énumération ci-dessus de vouloir bien considérer la présente invitation comme personnelle.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

18 mai 2f

No. 10 EAST 42nd STREET,
NEW YORK.

PENSION DE PREMIERE CLASSE, AVEC TOUS LES AGRÉMENTS POSSIBLES.

Bonnes références à New York et à la Nlle-Orléans. 18 mai - 4 dim

AVIS.—Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans. No 12 rue Carondelet.—Nlle Orléans, 17 mai 1884. — Une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu dans ses bureaux, Mercredi, 18 juin 1884, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur les amendements proposés aux articles VI et X de la Charte, relativement au changement du terme d'expiration de l'année fiscale et à l'élection des Directeurs.

F. M. SCHNEIDAU,
Secrétaire.

15mai—30 f.

GEORGES SOULIE,
SCULPTEUR-DÉCORATEUR,

Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O.

OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., soit en papier mâché (carton pierre) plâtre.

Atelier rue Colisée, entre Valmont et Léonine. Office, Exchange Alley, No 34, de 9 heures à 3 heures. 4mars—1an

PRENEZ AVI